



2043

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Conférence sur la paix en Afghanistan

Le 4 novembre 1987

Conseil national

Au conseil fédéral

Réponse orale

87.584 Interpellation de Chastonay du 7 octobre 1987

Conférence sur la paix en Afghanistan

La réponse à l'interpellation de Chastonay
est approuvée (cf. annexe).

Les services compétents du DFF ont été
consultés et sont d'accord.

Pierre Aubert

Annexe:

Réponse f

Approuvé par le
CONSEIL FÉDÉRAL

le 18 NOV. 1987

Conseil national

Réponse orale

87.584. Interpellation de Chastonay du 7 octobre 1987
Conférence sur la paix en Afghanistan

L'Afghanistan est en guerre depuis huit ans. Huit ans de lutte d'un peuple pour son indépendance, sa liberté, son identité nationale et culturelle. Sur le terrain militaire, il paraît certain qu'aucun adversaire n'est en mesure de l'emporter à court ou à moyen terme. Pour abréger les souffrances du peuple Afghan, il faut une solution négociée qui garantisse notamment le retrait des troupes soviétiques, l'autodétermination du peuple Afghan sans ingérence étrangère, le rétablissement de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Sur le plan politique, il convient de remarquer que toutes les négociations amorcées jusqu'ici sont sans issue et vouées à l'échec car elles se déroulent en l'absence des principaux intéressés. Dernièrement, M. Michael Gorbatchev a répété que l'URSS entendait se dégager de ses terrains d'action extérieurs en n'excluant pas la recherche d'une solution diplomatique du drame afghan.

Il serait dès lors opportun que notre pays puisse offrir l'accueil d'une conférence de paix sur son territoire, réunissant en premier lieu la Résistance Afghane et l'URSS.

Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas opportun de prendre l'initiative d'offrir ses bons offices pour l'organisation sur territoire suisse d'une conférence sur la paix en Afghanistan et réunissant la délégation de la Résistance Afghane et l'URSS?

Réponse du Conseil fédéral

Conférence sur la paix en Afghanistan

La situation en Afghanistan n'a pas cessé de préoccuper le Conseil fédéral, ainsi qu'en témoignent ses déclarations répétées depuis le 09.01.1980 (notamment ses réponses aux interpellations Guntern du 03.03.1980, Longet du 14.12.1984 et Bircher du 19.12.1986, ainsi qu'à la question ordinaire Graf du 09.06.1986). Ainsi il n'a jamais fait de doute à nos yeux que seule une solution négociée serait à même de garantir le rétablissement de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'autodétermination du peuple afghan.

Pour ce qui est des négociations déjà entreprises en vue de régler pacifiquement ce conflit, nous suivons attentivement le déroulement des pourparlers indirects qui se tiennent à Genève entre les gouvernements pakistanais et afghans, sous l'égide des Nations Unies. Ce processus reste pour l'instant le canal privilégié pour faire progresser la cause de la paix.

Toutefois, le Conseil fédéral est conscient que l'absence des principaux protagonistes à la table de négociation, notamment la résistance afghane et l'Union soviétique, rend plus difficile la recherche d'une solution acceptable pour toutes les parties et prolonge par conséquent les souffrances des populations civiles frappées par la guerre. Cette question a été évoquée avec les différentes parties concernées qui savent que nous serions prêts à offrir un cadre permettant à toutes les parties au conflit de négocier directement.

Approuvé par le
CONSEIL FÉDÉRAL
 le 18. NOV. 1987 *fl*

Conseil national

Réponse orale

87.584. Interpellation de Chastonay du 7 octobre 1987
 Conférence sur la paix en Afghanistan

L'Afghanistan est en guerre depuis huit ans. Huit ans de lutte d'un peuple pour son indépendance, sa liberté, son identité nationale et culturelle. Sur le terrain militaire, il paraît certain qu'aucun adversaire n'est en mesure de l'emporter à court ou à moyen terme. Pour abréger les souffrances du peuple Afghan, il faut une solution négociée qui garantisse notamment le retrait des troupes soviétiques, l'autodétermination du peuple Afghan sans ingérence étrangère, le rétablissement de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. Sur le plan politique, il convient de remarquer que toutes les négociations amorcées jusqu'ici sont sans issue et vouées à l'échec car elles se déroulent en l'absence des principaux intéressés. Dernièrement, M. Michael Gorbatchev a répété que l'URSS entendait se dégager de ses terrains d'action extérieurs en n'excluant pas la recherche d'une solution diplomatique du drame afghan.

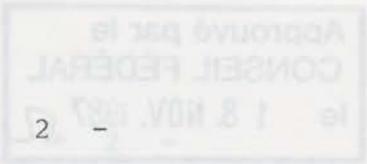
Il serait dès lors opportun que notre pays puisse offrir l'accueil d'une conférence de paix sur son territoire, réunissant en premier lieu la Résistance Afghane et l'URSS.

Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas opportun de prendre l'initiative d'offrir ses bons offices pour l'organisation sur territoire suisse d'une conférence sur la paix en Afghanistan et réunissant la délégation de la Résistance Afghane et l'URSS?

Réponse du Conseil fédéral

Conférence sur la paix en Afghanistan

La situation en Afghanistan n'a pas cessé de préoccuper le Conseil fédéral, ainsi qu'en témoignent ses déclarations répétées depuis le 09.01.1980 (notamment ses réponses aux interpellations Guntern du 03.03.1980, Longet du 14.12.1984 et Bircher du 19.12.1986, ainsi qu'à la question ordinaire Graf du 09.06.1986). Ainsi il n'a jamais fait de doute à nos yeux que seule une solution négociée serait à même de garantir le rétablissement de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'autodétermination du peuple afghan.



Réponse orale

Assemblée nationale

Pour ce qui est des négociations déjà entreprises en vue de régler pacifiquement ce conflit, nous suivons attentivement le déroulement des pourparlers indirects qui se tiennent à Genève entre les gouvernements pakistanais et afghans, sous l'égide des Nations Unies. Ce processus reste pour l'instant le canal privilégié pour faire progresser la cause de la paix.

Toutefois, le Conseil fédéral est conscient que l'absence des principaux protagonistes à la table de négociation, notamment la résistance afghane et l'Union soviétique, rend plus difficile la recherche d'une solution acceptable pour toutes les parties et prolonge par conséquent les souffrances des populations civiles frappées par la guerre. Cette question a été évoquée avec les différentes parties concernées qui savent que nous serions prêts à offrir un cadre permettant à toutes les parties au conflit de négocier directement.

Le Conseil fédéral n'estime pas opportun de prendre l'initiative d'offrir une médiation pour l'organisation sur territoire suisse d'une conférence de paix en Afghanistan et révoque la délégation de la Résistance afghane en Suisse.

Comité du Conseil fédéral

Intervention sur la paix en Afghanistan

La situation en Afghanistan n'a pas cessé de préoccuper le Conseil fédéral. Ainsi, en décembre 1980, les déclarations répétées depuis le 01.12.1980 (notamment ses réponses aux interpellations du 01.07.1980, du 07.12.1980 et du 19.12.1980) ont permis de constater que la question afghane est restée au premier plan de nos préoccupations. Nous avons fait de notre mieux pour faciliter le rétablissement de la souveraineté afghane, de l'intégrité territoriale et de l'autodétermination du peuple afghan.